



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

Concours interne de catégorie A

pour l'accès au corps de chef de travaux d'art,
branche professionnelle « restauration et conservation préventive »,
domaine d'activité « textile »

Session 2024

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. Épreuves d'admissibilité	3
B. Épreuve d'admission	4
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	4
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	5
IV. LE JURY	5
A. La composition du jury.....	5
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	5
V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS INTERNE	6
A. Les épreuves d'admissibilité.....	6
1. Épreuve écrite : Rédaction d'une note	6
2. Épreuve orale : Histoire de l'art et des techniques	6
B. L'épreuve d'admission : Oral de cas pratique	7
C. Remarques générales du concours.....	8
VI. LES STATISTIQUES.....	9

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère de la culture.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 27 mars 2017 susvisé, le recrutement des chefs de travaux d'art est organisé par voie de concours, externe et interne, sur épreuves. Les deux concours comprennent une phase d'admissibilité et une phase d'admission. Toutes les épreuves sont communes aux concours interne et externe.

Les concours sont ouverts par branches professionnelles et par domaines d'activité, dont la liste est fixée par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé.

A. Épreuves d'admissibilité

Phase d'admissibilité	Durée et Coefficient
<u>Épreuve écrite :</u> Rédaction d'une note proposant des solutions opérationnelles argumentées, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé en annexe I de l'arrêté d'organisation du 23 septembre 2021 cité précédemment. Cette épreuve vise à évaluer l'expertise métier, la transversalité et les capacités du candidat à analyser, à synthétiser et à proposer des solutions opérationnelles argumentées. Le dossier ne peut excéder 30 pages.	Quatre heures ; coefficient 4
<u>Épreuve d'histoire de l'art :</u> Épreuve orale d'histoire de l'art et des techniques composée d'une ou plusieurs questions correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé en annexe II de l'arrêté d'organisation du 23 septembre 2021 cité précédemment. L'épreuve consiste en un exposé de 5 minutes suivi d'un échange. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents. Chaque document ne peut excéder 1 page.	Préparation : 20 minutes Oral : 15 minutes au total, dont 5 minutes maximum de présentation ; coefficient 2.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Peuvent seuls être admis à subir l'épreuve d'admission les candidats ayant obtenu pour chacune des épreuves d'admissibilité une note au moins égale à 5 sur 20 et pour l'ensemble de ces épreuves un total de points au moins égal à la moyenne après application des coefficients.

À l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, pour chaque concours, par branche professionnelle et par domaine d'activité, la liste des candidats admissibles.

Seuls les candidats figurant sur cette liste sont autorisés à subir l'épreuve d'admission.

B. Épreuve d'admission

Phase d'admission	Durée et coefficient
<u>Épreuve orale de cas pratique</u> : Oral de cas pratique consistant, à partir d'un dossier technique de 10 pages maximum, en la présentation de la conduite ou de la gestion d'un projet faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques. « L'épreuve porte : – soit sur un projet de restauration : à partir d'un objet restauré ou à restaurer, le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de restauration de l'objet, l'analyse critique de ces travaux et une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées ; – soit sur la préparation ou l'analyse critique d'une action de conservation préventive (emballage, transport, conditionnement, contrôle du climat, de l'éclairage...). » Cette épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à élaborer, réaliser ou mettre en place des projets d'établissement ou d'ateliers, l'expertise dans une branche professionnelle et dans un domaine d'activité, les compétences de coordination d'équipes et de projets, les aptitudes au management ainsi que sa capacité à s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies.	Durée de l'épreuve : <u>Préparation</u> : 2 heures, <u>Épreuve</u> : 45 minutes dont <u>exposé</u> : 20 minutes maximum et <u>échanges avec le jury</u> : 25 minutes minimum ; coefficient 5.

Toute note inférieure à 10 sur 20 à l'épreuve de cas pratique d'admission est éliminatoire.

L'ordre d'admission des lauréats est fixé en fonction du total général des points obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

À l'issue de la phase d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, pour chaque concours, par branche professionnelle et par domaine d'activité, la liste des candidats admis ainsi que, s'il y a lieu, une liste complémentaire d'admission.

Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'admission de cas pratique.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 5 novembre au 10 décembre 2024
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 27 mai 2025
Date des épreuves orales d'admissibilité	Les 17, 18 juin 2025
Date de la réunion d'admissibilité	Le 19 juin 2025
Dates de l'épreuve orale d'admission	Les 6, 7 octobre 2025
Date de la réunion d'admission	7 octobre 2025

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Pascal TORRES GUARDIOLA, conservateur en chef du patrimoine, département des objets d'art du musée du Louvre, chargé des collections de tapisseries et de faïences XVII-XVIII e siècles

Membres :

Monsieur David BELLIARD, chef de travaux d'art de la branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections » - adjoint au chef des ateliers d'art au département des collections et ressources documentaires, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;

Madame Émilie LAGRANGE, cheffe de travaux d'art de la branche professionnelle « restauration et conservation préventive », chargée de conservation préventive, mobilier national ;

Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art de la branche professionnelle « restauration et conservation préventive », cheffe-adjointe, Mobilier national et Manufactures nationales, atelier-conservatoire de dentelle d'Alençon.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS INTERNE

A. Les épreuves d'admissibilité

1. Épreuve écrite : Rédaction d'une note

Les candidats devaient rédiger une note technique proposant un protocole de restauration de deux salons historiques du palais du Louvre, les préconisations en conservation préventive des salons restaurés ainsi que les modalités de la présentation de quelques œuvres textiles précieuses issues d'une collection particulière pour l'exposition temporaire qui viendrait clore la campagne de restauration.

Le sujet de l'épreuve était constitué à cette fin d'un dossier technique très dense composé de dix documents annexes : le plan de masse et les données techniques des espaces du palais du Louvre devant être rénovés, la présentation détaillée des décors textiles de ces salons, les fiches descriptives des mobiliers d'assise s'y trouvant, les rapports d'état de l'ensemble du décor textile (16 pages), les devis détaillés des fournitures textiles, les rapports climatiques et de piégeage des espaces muséographiques concernés.

Une analyse de la situation permettant d'identifier les risques et les opportunités du chantier, les facteurs de dégradation à corriger, ainsi qu'une proposition synthétique et étayée étaient attendus.

Le sujet invitait les candidats à une mise en situation professionnelle explicite : « **Vous êtes chef des travaux d'art au Musée du Louvre et responsable d'une équipe de quatre tapissiers couture et garniture.** » Le jury attendait donc la rédaction d'un document de synthèse dont la finalité aurait pu servir d'outil à la mise en œuvre du chantier annoncé.

Malgré cela, rares furent les candidats qui se sont réellement exercés à cette mise en situation, en s'appuyant sur les éléments techniques du dossier et une analyse de la situation.

Quelques copies ont traité l'ensemble des attendus du sujet. Plusieurs copies se sont toutefois limitées à un énoncé de règles générales en matière de conservation-restauration et de conservation préventive. Pour d'autres copies, la paraphrase des éléments du dossier, sans analyse ni mise en contexte, a nui ; il manquait à ces copies des propositions d'actions pratiques pour la mise en place puis la réalisation de ce chantier. Le jury attendait des propositions concrètes concernant la constitution des équipes destinées à ce chantier ainsi que la programmation de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les candidats doivent considérer que la clarté de la synthèse que l'on attend de leurs écrits s'inscrit dans le cadre de ce qu'on exigerait, professionnellement, d'un document de synthèse et de propositions d'actions au sein d'une institution culturelle, d'un niveau de précision équivalent à celui des documents fournis.

Les règles générales, tant techniques que déontologiques, sont supposées avoir été étudiées et donc connues des candidats, aussi l'épreuve écrite a-t-elle pour but de révéler les capacités de synthèse ainsi que la rigueur des propositions tout comme l'efficacité de l'action qui seraient celles d'un chef de travaux d'art exerçant au sein d'une institution dans un respect de ces règles générales.

Plusieurs copies, certaines très brillantes, répondaient parfaitement à cette exigence de traitement et ont été sanctionnées par de bonnes notes.

Il importe que la préparation à l'épreuve écrite prenne en considération, par-delà la rigueur orthographique et syntaxique qui participe à la clarté de l'expression, l'exigence de la mise en situation ainsi que la nécessité, pour les candidats, de dépasser les acquis techniques et scientifiques et de répondre à l'examen d'un cas pratique où non seulement les connaissances générales permettent d'analyser de façon cohérente et efficace les éléments du dossier technique du sujet, mais où le pragmatisme, la justesse des solutions proposées, éventuellement l'originalité de certaines propositions apportées, permettront de révéler des compétences professionnelles assurées.

2. Épreuve orale : Histoire de l'art et des techniques

L'épreuve orale d'admissibilité consistait en une interrogation portant sur l'histoire de l'art. Chacun des sujets proposés invitait les candidats à analyser plusieurs clichés d'œuvres représentant des jalons

essentiels de l'histoire et des techniques de l'art textile sur une période donnée. Chacun des clichés était légendé et un titre générique précisait le domaine de l'histoire de l'art convoqué par chaque sujet, par exemple : « **Les décors de soieries du Premier au Second Empire** », « **La dentelle : un art européen** », « **Mobilier et tissus d'ameublement sous le règne de Louis XV** », ou encore « **Les grandes Tentures de la Renaissance** », etc.

Les candidats pouvaient exposer leurs connaissances en appuyant leur développement sur les œuvres reproduites et légendées, enrichissant par ailleurs leur analyse thématique et stylistique en précisant le contexte historique dans lequel ces œuvres avaient été produites, incluant l'histoire des manufactures royales et des productions privées. L'exposé devait permettre à chaque candidat de faire montre de ses connaissances dans une présentation à la fois synthétique et structurée du sujet à traiter.

Plusieurs candidats ont souhaité, en premier lieu, présenter les documents du sujet. Sur le temps très court de l'exposé, ils n'ont guère pu aller au-delà de la paraphrase du sujet.

La brièveté du temps de parole accordé aux candidats exigeait une présentation synthétique et une démonstration efficace.

Le jury a constaté des lacunes importantes dans les connaissances en histoire de l'art s'agissant notamment du vocabulaire spécifique associé à l'étude des styles, des concepts théoriques et des techniques.

En intégrant les œuvres au sein d'une démonstration argumentée, certains candidats sont parvenus à mettre en lumière la spécificité d'une période historique, d'un style ou d'un atelier, commentant ainsi de façon synthétique un ensemble d'œuvres.

Le jury recommande aux candidats d'approfondir l'étude portant sur le vocabulaire propre à l'analyse des œuvres et des styles, la connaissance des caractéristiques des principales périodes de l'histoire de l'art, ainsi qu'un entraînement à l'analyse d'une œuvre.

Il nous paraît aussi essentiel de mettre l'accent sur une préparation à la méthodologie de l'oral davantage structurée et intensive afin de permettre à tous les candidats d'aborder cette épreuve avec sérénité.

B. L'épreuve d'admission : Oral de cas pratique

La phase d'admission comporte une épreuve orale de cas pratique consistant, à partir d'un dossier technique de dix pages maximum, dans la présentation de la conduite ou de la gestion d'un projet faisant appel à de hautes compétences en conservation-restauration et conservation préventive. Sans conteste, cette épreuve – pour laquelle toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire – est déterminante pour les candidats.

À l'instar de l'épreuve écrite d'admissibilité, il faut ici encore faire preuve de la capacité à exercer l'activité professionnelle de chef de travaux d'art.

Les éléments du sujet doivent être analysés afin de comprendre les enjeux, les risques potentiels et les opportunités du chantier à préparer et à mettre en œuvre.

L'exposé devait permettre de proposer les modalités d'organisation du chantier, les choix d'interventions, ainsi que des préconisations en conservation préventive. D'une durée de 20 minutes maximum, ce dernier requiert clarté et assurance.

La seconde partie de l'épreuve, d'une durée de 25 minutes minimum permet au jury d'approfondir l'exposé des candidats sous la forme de questions visant à mettre en lumière tant la motivation que les connaissances techniques ainsi que les qualités professionnelles nécessaires pour assurer la fonction au sein d'une institution culturelle.

La majorité des candidats se sont mis en situation en qualité de chef de travaux d'art et se sont projetés correctement dans le chantier à conduire. Les développements de propositions techniques étaient alors cohérents et de bonne qualité.

Certains candidats n'ont pas su maîtriser pleinement le temps qui était imparti à leur présentation. Soit trop court, laissant le jury sur sa faim, soit trop long et ne pouvant exposer leurs conclusions synthétiques. S'il était bienvenu de rappeler brièvement la nature des œuvres que le cas pratique questionnait, ce bref rappel n'aurait jamais dû excéder les quelques minutes d'introduction. Certains candidats ont commenté trop longuement les œuvres du dossier technique.

En dernier lieu, il est apparu au jury qu'une brève analyse introductive des termes du sujet semblaient vivement recommandée pour éviter tout exposé hors-sujet.

La seconde partie de l'épreuve permet de préciser l'étendue des connaissances techniques et scientifiques des candidats. Il est souhaitable de produire des réponses courtes et synthétiques afin de permettre au jury d'élargir le champ des questionnements. Certains candidats ont développé trop longuement leur propos et ont parfois détourné la question sur un thème qui leur offrait plus d'aisance. En général, cette attitude est à éviter. Le jury a souvent apprécié la sincérité des hésitations des candidats en réponse à certaines de ses questions.

Pour l'ensemble des candidats, les techniques de conservation-restauration étaient bien connues et maîtrisées.

Dans le but de favoriser l'enrichissement et la diversification des connaissances des diverses pratiques professionnelles le jury recommande aux candidats d'approfondir leur étude des pratiques des autres institutions culturelles par exemple par la lecture des mémoires de fin d'étude des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine et des études menées par les laboratoires de recherche.

Enfin, la maîtrise de la conservation préventive, ainsi que les connaissances concernant les caractéristiques physico-chimique des matériaux constitutifs des œuvres et les matériaux de conservation et de produits de nettoyage gagnent toujours à être approfondies.

C. Remarques générales du concours

Les candidats reçus au concours sont parvenus à gérer leur stress, analyser les sujets, proposer des développements structurés, soumettre des propositions adaptées, mettre en évidence leurs connaissances dans leur domaine de spécialité et se sont toujours correctement projetés en qualité de chefs de travaux d'art.

Les épreuves orales sont d'ordinaire éprouvantes pour les candidats qui se retrouvent face à un jury qui, rappelons-le, n'est là que dans le but d'estimer leur prestation. Aussi convient-il de contenir au mieux le stress éprouvé par tout candidat durant l'épreuve. Pour les candidats les plus sensibles au stress, il existe des formations permettant d'apprendre à le gérer. Le jury félicite les candidats qui ont fait preuve de maîtrise de soi lors de cet exercice de prise de parole demandant réactivité et concentration.

L'histoire de l'art et des techniques doit faire l'objet d'un travail exhaustif et permettre au candidat de s'exprimer avec aisance sur chaque grande période stylistique et de démontrer en quoi une œuvre est caractéristique – ou pas – de la période stylistique à laquelle elle appartient. La maîtrise du vocabulaire propre à l'analyse d'une œuvre est indispensable pour étayer toute démonstration.

Les formations aux techniques de l'oral et de l'écrit doivent être soutenues par des exercices réguliers, pratiqués sur le long terme, afin de garantir au candidat une aisance sereine le jour des épreuves. Par ailleurs, l'entraînement aux exercices portant sur des mises en situation pratique est vivement recommandé. Les candidats rencontrant des difficultés à se mettre en situation peuvent s'exercer sur des sujets qui leur sont familiers, par exemple la préparation et la mise en œuvre d'un déménagement de leur atelier à l'occasion de travaux, ou bien la gestion d'un dégât des eaux au sein de leur atelier, un chantier des collections, etc.

Les connaissances des sciences et des matériaux, ainsi que celles nécessaires à la maîtrise de la conservation préventive doivent être approfondies afin de faciliter l'analyse des facteurs de risques.

La capacité d'analyse est une compétence qui se développe au quotidien. Un chef de travaux d'art doit être en capacité d'apprécier les opportunités et les risques d'un projet. Par exemple, intervenir sur des biens empoussiérés et infestés va nécessiter de limiter l'empoussièrement des zones propres et de circonscrire l'infestation. Derrière tout projet, il faut également saisir les enjeux sous-jacents. Ainsi, lorsque la majorité des dégradations sont liées au facteur de la lumière naturelle, il est indispensable d'alerter et de proposer de nouvelles modalités de présentation, limitant l'impact de ce facteur de dégradation.

En conclusion, le jury tient à souligner qu'une formation sérieuse au concours constitue le principal outil permettant aux candidats de dominer avec assurance et sérénité les épreuves écrites et orales.

Le concours a ainsi révélé des différences notoires de formation et de préparation des candidats. Nous recommandons aux futurs candidats non seulement de se préparer avec assiduité à la gestion du stress – principal facteur de la perte de moyens au moment de l'oral – mais aussi de s'exercer à une mise en situation professionnelle tout en renforçant l'étude de l'histoire de l'art et des techniques.

Cette démonstration ne peut cependant pas être valorisée indépendamment des connaissances générales portant sur les règles techniques et déontologiques régissant l'activité professionnelle d'un chef de travaux d'art ni indépendamment des connaissances en histoire de l'art. En effet, le métier de chef de travaux d'art appartient au domaine d'activité consacré aux métiers du patrimoine où les responsabilités peuvent difficilement être exercées sans la conscience de la rareté et de la singularité d'un patrimoine culturel. Cette reconnaissance de la spécificité des métiers du patrimoine ne doit en aucun cas faire obstacle à la sincérité des candidats mais leur permettre sereinement d'exposer leur motivation et leur assurance qui sont toujours perceptibles dans l'efficacité de leur réponse aux sujets proposés ainsi qu'aux questions posées par le jury.

En dernier lieu, le jury a constaté que la nécessité d'une formation complète associant la mise en situation professionnelle à l'étude scientifique du domaine de spécialité des candidats est nécessaire pour la réussite au concours. Il convient aussi de renforcer dans certains cas l'expression écrite ainsi que la méthode de rédaction d'un rapport de synthèse où orthographe et syntaxe participent à la clarté de l'expression ainsi qu'à la construction claire et efficace d'une démonstration.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 4.

Nombre candidat	Inscrits	Convoqués	Admissibilité		Admission		
			Présents	Admissibles	Présents	Admis	
						Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	13	13	10	6	6	4	2
Hommes	5	5	2	1	1	0	0
Total	18	18	12	7	7	4	2

Nombre de désistements : 0

Nombre d'absent à l'admissibilité : 6

Nombre d'absent à l'admission : 0

Seuil d'admissibilité : 10,33 sur 20.

Amplitude des notes : de 08,50 à 15 sur 20.

Seuil d'admission : 14,23 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,50 à 15,82 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- Inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 33,33 %

Admissibilité :

- Convoqués : (nombre d'admissible / nombre total de candidats convoqués x 100) : 38,89 %

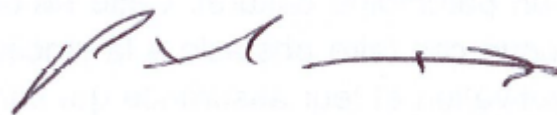
- Présents : (nombre d'admissible / nombre total de candidats présents x 100) : 58,33 %

Admission :

- Convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 85,71 %

- Présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 85,71 %

Monsieur Pascal TORRES GUARDIOLA



Président du jury